

Ski de piste / Snowboard Dans les Alpes - 6/15 ans

Du dimanche 23 février au samedi 1er mars 2025



CASI des Cheminots Auvergne-Nivernais
68 bis avenue Edouard Michelin - 63100 Clermont-Ferrand

1 04 73 98 24 54 - 55 07 98 - Siege63@casi-auvni.fr

1 www.casicheminots-auvni.fr

Pour les enfants de 6 à 15 ans

Situé au centre de la station familiale du Massif de Belledonne (1450-2100 m), le centre Les Mainiaux offre une vue imprenable sur le massif et la vallée, au pied des pistes du Collet d'Allevard offrant ainsi tous les plaisirs de la montagne avec accès direct aux télésièges.

Activités:

- 2 heures de cours de ski par jour avec un moniteur ESF (hors premier et dernier jour).
- Ski nocturne possible pour les ados confirmés une fois dans le séjour.
- Randonnées (avec ou sans raquette) et découverte ludique de l'environnement (faune et flore de montagne).
- Snowboard, luges, jeux de neige, construction en neige (sculpture, igloo), activités manuelles ... seront proposés en journée et encadrés par les moniteurs spécialisés du Centre.
- Jeux de société, pyramide des jeux, baby foot, ping-pong ... seront proposés en soirée.
- Matériel de ski, casques, masques fournis.

Encadrement

Un directeur / directeur adjoint - un assistant sanitaire - un responsable de restauration - Brevet d'Etat Moniteur de Ski Alpin - Brevet d'Etat Accompagnateur de Moyenne Montagne

Hébergement:

- Le Centre Les Mainiaux est implanté en plein cœur de la station.
- Restauration de qualité confectionnée sur place.
- Chambres avec salles d'eau privatives et balcons panoramiques.

Adresse:

Centre de vacances Les Mainiaux - PEP de la Mayenne 38580 Le Collet d'Allevard

Point phone: 04 76 45 80 59 entre 17h30 et 19h00



<u>Trousseau</u>: Fiche Inventaire du trousseau à télécharger sur le site <u>www.casicheminots-auvni.fr</u> et à mettre dans la valise de l'enfant.

Chaque jeune doit être en mesure de porter son bagage, merci de ne pas trop le charger.

Portables et objets électroniques :

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est recommandé de ne pas emporter de portables, objets électroniques ou bijoux de valeur. Aucune réclamation ne sera admise en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel.

Pour accéder au journal de bord de votre enfant ou partager les photos de son séjour,

Allez sur:



AUVERGNE / NIEVRE

Identifiant famille: 3593732

Tarifs en fonction du quotient familial :

| Coût réel | T1 | Т2 | Т3 | T4 | Т5 | Т6 | Т7 | Т8 | Т9 | T10 |
|--------------|------|-------|------|------|-------|-------|------|-------|------|------|
| 705€ | 165€ | 210 € | 255€ | 300€ | 345 € | 390 € | 435€ | 480 € | 525€ | 570€ |

Le prix de votre séjour dépend de votre quotient familial qui détermine votre tranche tarifaire.

Calculez votre Quotient Familial:

votre *Quotient Familial* (QF) = votre *Revenu Fiscal de référence* (R) divisé par votre *Nombre de parts fiscales* (N) QF = R

▶ reportez-vous à votre avis d'imposition ou de (non-imposition) 2024 sur les revenus 2023

| Quotient familial | Inférieur à 6 000 € | Compris entre 6 001€ et 8 000€ | Compris entre 8 001€ et 10 000€ | Compris entre 10 001€ et 12 000€ | Compris entre 12 001€ et 14 000€ | Compris entre 14 001€ et 16 000€ | Compris entre 16 001€ et 18 000€ | Compris entre 18 001€ et 21 000€ | Compris entre 21 001€ et 25 000€ | Supérieur à 25 001€ |
|----------------------|------------------------|---|--|---|---|---|---|---|---|---------------------------|
| Tranche tarifaire | T1 | Т2 | Т3 | T4 | Т5 | Т6 | Т7 | Т8 | Т9 | T10 |

- ▶ Tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au séjour :
 - 10 % pour le 2ème enfant ; -20 % pour le 3ème enfant.
- ▶ Totalité du règlement exigible à l'inscription.
- ▶ Possibilité de règlements échelonnés en accord avec le CASI (3 chèques maximum).

Pièces à retourner lors de la votre inscription à :

- ▶ activitessociales@casi-auvni.fr <u>ou</u> par courrier au Service Activités Sociales du CASI 68 bis Avenue Edouard. Michelin 63100 Clermont-Fd :
- -Copie du dernier bulletin de salaire pour les actifs / relevé de pension pour les retraités
- -Copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 ;
- -Copie de l'attestation de la Caisse de Prévoyance ou de Sécurité Sociale sur laquelle apparaît l'enfant inscrit ;
- -Copie de la carte de circulation SNCF ou du fichet SNCF 2025 ;
- -Fiche sanitaire reprenant les renseignements médicaux & santé (à télécharger sur le site)
- -Règlement complet du séjour par chèque bancaire (3 chèques maximum) à l'ordre du CASI Cheminots Auvergne-Nivernais.

Assurance: AXA

Toutes les activités sont assurées par le Comité des Activités Sociales Interentreprises (CASI).

Les frais médicaux sont à la charge de la famille (C.P. SNCF ou S.S.).